



L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

INVESTIR DURABLEMENT

L'avenir de la planète n'a pas de prix mais la transition énergétique a un coût. Pour les communes, l'investissement nécessaire à la rénovation de son parc d'éclairage public peut sembler important mais il faut désormais raisonner en coût global et tenir compte :

- de la performance des luminaires LED et des systèmes de gestion électroniques;
- des coûts d'exploitation, de maintenance et de recyclage;
- des solutions communicantes et équipements connectés.

Potentiel de travaux de rénovation, jusqu'à 80% d'économie d'énergie





LES AVANTAGES DE LA DÉLÉGATION AU SDESM

La délégation est gratuite pour les communes adhérentes qui ne perçoivent pas la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité (TCCFE). Pour les communes adhérentes percevant la taxe, une contribution financière est demandée selon le montant des travaux.

Délégation de maîtrise d'ouvrage et d'œuvre au SDESM

Le service assure un suivi complet depuis les études préalables jusqu'à l'exécution technique et financière des travaux. Les communes bénéficient de la mutualisation des travaux et de prix intéressants du marché accord-cadre.

Connaître son patrimoine et son état qualitatif :

-  Base de données issue de l'inventaire du marché de maintenance et d'exploitation ou audits.
-  Vérifications des installations mécaniques, électriques et photométriques.
-  Analyse de la demande en énergie.
-  Visites et relevés de terrain complémentaires.

Evaluer les enveloppes financières et budgétaires

- ✓ aides financières
- ✓ devis
- ✓ avant-projet sommaire (APS)

Définir les périmètres et prioriser avec les aménagements de territoire à venir pour optimiser et mieux concevoir les actions et opérations à mener.

Exemples de situations non conformes et conformes



Armoire de commande

Général : Vérifications mécanique et électrique

Réduction des coûts de l'abonnement et de la puissance souscrite :

- Possibilité de modifier le comptage triphasé en monophasé
- Ajuster la puissance souscrite après le passage en technologie LED
- Prise en compte des puissances des guirlandes de fin d'année
- Changement de fournisseur d'énergie
- Recalibrage des protections électriques

Réduction des coûts de consommations des installations (jusqu'à 7%) :

- Horloge astronomique radio-synchronisée
- Télégestion ou horloge connectée
- Variateur de puissance sur une installation homogène

Point lumineux et support

Général : Vérifications mécanique et électrique

Spécifiques : Vérification photométrique des sources et température de couleur

Réduction des coûts de consommation au point lumineux (jusqu'à 80%) :

- Poursuivre le passage en technologie LED avec abaissement de puissance (charte EP)
- Emploi de la détection temporisée autonome ou communicante avec un mode veille (par exemple 10%, de 22h à 5h 0% ...)
- Reprogrammation des luminaires LED
- Télégestion et équipement connecté au point lumineux
- L'extinction nocturne

EXEMPLE D'UNE OPÉRATION DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE :

Remplacement de **80** luminaires fonctionnels installés sur poteau béton par des luminaires LED 50W avec abaissement de puissance :
Montant **64 000 € HT** soit **76 800 € TTC** & subvention **32 000 € HT** (50% montant HT) soit, un reste à charge de **400 €** par luminaire.

Commande d'allumage sans coupure de nuit	Avant travaux	Après travaux	ÉCONOMIE ANNUELLE	
	60 lep 125W BF et 20 lep 100W SHP	80 lep 50W LED avec abaissement *		
Puissance installée	12,4 kW	4 kW	8,4 kW	68%
Consommation d'énergie	50 500 kWh	8 602 kWh	41 905 kWh	83%
Prix à 20c€/kWh	10 100 € TTC	1 720 € TTC	8 380 € TTC	83%
Bilan carbone (119g/kWh)	6 tonnes CO ²	1 tonnes CO ²	5 tonnes CO²	83%
Temps de retour sur investissement			3,2 années	

* 50% de 22h à 0h et de 80% de 0h à 6h et de 50% de 6h au lever du soleil



eclairagepublic@sdesm.fr